

Délibération du 05 Juillet 2024

délibération **N°2024-38 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la réception et la mise en balle des cartons issus de la collecte sélective des adhérents de Savoie Déchets du secteur Albertville / Tarentaise**

- Date de convocation : le 28 juin 2024
- Date de publication : le 12 juillet 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 28 juin 2024 s'est réuni le 05 juillet 2024 à 14 h 30 salle de réunion de la Maison du Lac, 572 Route d'Aiguebelette, 73470 NANCES sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 20, Nombre de votants : 22
- Etaient présents : 20

| Collectivité représentée | NOM Prénom |
|---|----------------------|
| Communauté d'Agglomération Arlysère | DAL BIANCO Serge |
| | RAUCAZ Christian |
| Communauté d'Agglomération Grand Chambéry | BENEVISE Marie |
| | BOIX-NEVEU Arthur |
| | BOURGEOIS Florence |
| Communauté d'Agglomération Grand Lac | BADIN Benoît |
| | DRIVET Jean-Marc |
| | LE GUELLEC Gwénaëlle |
| | GRANGE Yves |
| Communauté de Communes de Cœur Chartreuse | BLANQUET Denis |
| Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette | TAIN Daniel |
| Communauté de Communes des Versants d'Aime | HANRARD Bernard |
| | SPIGARELLI Lucien |
| Communauté de Communes de Yenne | BOIRON Laurence |
| Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM) | CECILLE Joël |
| | CHEMIN François |
| | PERRIER Jean-Claude |
| | SIMON Christian |
| | JACOB Christian |

Délégués participant en visio : 1

BARBIER Marie-Claire

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 2

VIGUET-CARRIN Françoise donne pouvoir de vote à DAL BIANCO Serge

ZOCCOLO Alain donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

Délégués excusés : 14

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; THEVENON Raphaël ; SARTORI Walter ; BRUN Pierre ; GRILLAUD Laurent ; JOLY Max ; GIRAUD Murielle ; VAN STRAATEN Nicolas ; GIRARD Marc ; DANIS Georges ; AMET Yannick ; FRAISSARD Jean-Claude ; BRUNIER Thierry ; RUFFIER-LANCHE René

Délégués absents : 3

LEOUTRE Jean-Marc ; MAITRE Florian ; ROUGEAX Jean-Pierre.

Délibération du 05 Juillet 2024

délibération N°2024-38 C

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la réception et la mise en balle des cartons issus de la collecte sélective des adhérents de Savoie Déchets du secteur Albertville / Tarentaise**

Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Vice-Président, expose que le site de Gilly-sur-Isère devrait être fermé à la fin de l'année 2024, dès mise en service opérationnelle du quai de transfert actuellement réalisé par ARLYSÈRE.

Afin que les adhérents concernés du secteur Albertville / Tarentaise (CA Arlysère, CC Versants d'Aime, CC Cœur de Tarentaise, CC Haute-Tarentaise, CC Vallées d'Aigueblanche, CC Val Vanoise) puissent continuer à apporter les cartons de déchetterie dans un périmètre proche du site actuel de Gilly-sur-Isère, il est donc proposé de lancer une consultation afférente à la prestation de mise en balle des cartons de déchetteries, sur la base de 4.600 tonnes annuelles.

Il sera donc fait recours à une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique en vue de la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande sans minimum mais avec engagement sur un montant maximum de 700 000 euros hors taxes pour une durée globale de 4 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

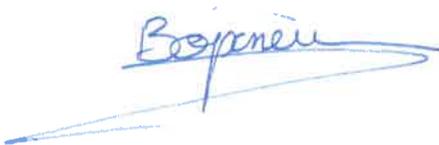
Vu le Code de la Commande Publique ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une consultation pour la réception et la mise en balle des cartons issus de la collecte sélective des adhérents du secteur Albertville / Tarentaise ;

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec émission de bons de commande et tous les documents y afférent.

Le Secrétaire de Séance,
Arthur BOIX-NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVEISE

